



## **Communiqué du Maire de Grand-Couronne :**

### **Crise sanitaire et maintien de la sécurité à Grand-Couronne**

Le Ministère des solidarités et de la santé a confirmé que nous évoluons rapidement vers **une épidémie généralisée sur le territoire national**. Les mesures barrières individuelles et collectives (confinement strict, respect de la distance d'un mètre entre les personnes), sont encore imparfaitement appliquées.

**Si la majorité des habitants fait preuve de civisme et de responsabilité, certains comportements inacceptables perdurent.** Des rassemblements de groupes de personnes ont été constatés dans notre ville au mépris de la réglementation visant à limiter la propagation du coronavirus.

C'est pourquoi, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire et préserver la santé des habitants, **j'ai décidé de prendre un arrêté de fermeture des parcs, des aires de jeux et des stades.**

**Par ailleurs, dans ce contexte de crise sanitaire, des individus continuent à se rendre coupables de graves infractions qui mettent en danger la sécurité des personnes et leur santé.** Depuis plusieurs semaines, j'ai alerté les forces de police nationale concernant notamment les feux de conteneurs, de véhicules, et les différentes atteintes aux biens. Aujourd'hui plus que jamais, ces agissements doivent cesser. Les personnes qui attaquent nos forces de premiers secours doivent répondre de leurs actes. **C'est pourquoi, j'ai à nouveau saisi le Préfet de Seine-Maritime, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Procureur de la République de l'urgence de la situation comme je le ferai systématiquement en cas de nécessité afin que des moyens supplémentaires puissent être mobilisés pour faire respecter l'ordre public sur le territoire communal.**

Les services municipaux assurent les missions de services publics, pour les joindre un numéro unique est mis en place : **02.32.11.53.53**. Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à [mairie@ville-grandcouronne.fr](mailto:mairie@ville-grandcouronne.fr).

**Vous serez mis en relation avec le service compétent pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.**

**N'hésitez pas à contacter ce numéro unique si vous avez connaissance des personnes isolées, que la mesure de confinement met en difficulté (besoins alimentaires, attestation de déplacement dérogatoire...).**